

CTA du 15 janvier 2015
Répartition des moyens 1^{er} degré à la rentrée 2015

Déclaration FSU pour le 1^{er} degré

Madame la rectrice,
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs académiques,
Mesdames, messieurs,

La dotation en postes premier degré pour notre académie est la plus forte de France. Nous pensons que la mobilisation des personnels, et des familles, pour faire entendre la nécessité d'un rattrapage pour notre académie en regard de sa hausse démographique constante a été entendue.

Entendue en partie seulement, car au regard des suppressions massives des années antérieures, les promesses de refondation de l'école ne seront pas tenues dans nos trois départements. Les moyens qui doivent compenser les inégalités sociales dans une académie reconnue pour être parmi les plus difficiles de France, ne nous permettront pas de scolariser tous les enfants de moins de trois ans dont les parents en font la demande, ni de doter pour commencer, toutes les écoles REP + d'un maître supplémentaire.

Ainsi, à la rentrée 2015 les personnels ne verront pas leurs conditions de travail s'améliorer, pas plus que ne seront améliorées les conditions d'enseignement pour les élèves :

Le taux d'encadrement sera quasi identique, on peut en déduire que les remplacements seront tout aussi difficiles qu'auparavant, et que la création des postes spécialisés massivement supprimés ne sera pas au rendez-vous, pas plus que la formation continue. Le recours à des contractuels (450 en Seine Saint-Denis), en lieu et place d'enseignants titulaires formés, est également une dégradation de la qualité de l'enseignement. Le M1 en alternance n'est pas acceptable pour nous. Des mesures pérennes doivent être mises en place, et notamment des mesures de pré-recrutement.

Dans ce contexte très difficile, la sortie des établissements et des écoles des REP de l'académie, ou l'impossibilité d'y entrer, est vécue comme une catastrophe annoncée autant en terme de conditions de travail et d'attractivité pour les personnels, qu' en regard des attentes des familles vis à vis du service public d'éducation.

C'est pourquoi, madame la rectrice, le SNUipp-FSU vous demande de réétudier la cartographie de l'éducation prioritaire. En prenant en compte tous les arguments que nous avons fait valoir dans les groupes de travail précédents.

Car à la désespérance s'est ajoutée l'incompréhension des personnels et des familles. Incompréhension face aux critères appliqués à notre académie qui posent de sérieux problèmes de fiabilité, notamment lorsque des établissements en CUCS se voient proposer une sortie, lorsque le nombre d'élèves boursiers ne tient pas compte de la difficulté des parents à faire la démarche, à se faire aider dans les zones les plus éloignées de l'Ile de France, ou bien du nombre d'enfants pris en charge par l'ASE (qui ne sont donc pas boursiers de fait).

Les critères utilisés ne tiennent pas non plus compte du caractère rural du département de Seine et Marne. Pourtant ce critère a été mis en place notamment dans l'académie de Dijon, dans un

souci d'équité, afin de tenir compte de l'éloignement du tissu culturel, associatif, et des installations sportives.

Concernant les écoles dites orphelines, les SNUipp-FSU des 3 départements, vous ont fait parvenir une liste des écoles restant à classer en éducation prioritaire : nous vous demandons madame la rectrice d'entendre ces écoles, et de prendre en compte leur situation réelle .

Enfin, les événements survenus la semaine dernière ont mis en avant la difficulté à vivre ensemble, ils confortent le SNUipp-FSU dans l'idée qu'il faut investir massivement pour l'éducation, pour l'emploi, le logement, le tissu associatif et plus généralement pour les services publics.

C'est pourquoi, nous demandons un plan de rattrapage afin de rétablir les seuils d'ouverture de classes, et améliorer les effectifs dans toute l'académie : soit 20 en éducation prioritaire et en TPS, 25 partout ailleurs. Pour le moins, il serait incompréhensible que les seuils d'ouvertures de classe de chacun des départements, repères collectifs permettant la transparence et l'équité dans les opérations de carte scolaire, disparaissent en pleine « refondation de l'école », ou que l'on voit diminuer les décharges de direction ...

Il faut donner à notre académie les moyens de faire face à la paupérisation de la population et ne pas accroître le désespoir terreau de la radicalité de tous ordres.

Tenir la promesse républicaine de la démocratisation de l'école nécessite de partir des besoins de la population et non de les contenir au moyen d'indicateurs de gestion décidés en fonction d'une enveloppe préalablement définie.

Madame la Rectrice, au nom des enseignants du premier degré de l'académie, je vous remercie de toute l'attention que vous saurez apporter à l'ensemble de nos remarques et propositions.